

**Source name**

Le Devoir (site web)

Source type

Press • Online Press

Periodicity

Continuously

Geographical coverage

Provincial

Origin

Montreal, Quebec, Canada

Vendredi 3 novembre 2023

Le Devoir (site web) • 1142
words

Assistons-nous en direct au génocide du peuple palestinien?

Stéphanie Marin
Le Devoir

A lors que les bombes israéliennes dévastent des zones entières de Gaza et fauchent la vie de civils qui ne peuvent pas fuir ces attaques, plusieurs accusent l'État hébreu de génocide. Sommes-nous en train d'assister en direct à l'éradication du peuple palestinien ? Il est trop tôt pour en arriver à cette conclusion, ont répondu des expertes au Devoir, qui signalent toutefois que des crimes de guerre ont été commis.

La situation est grave dans cette région du monde depuis le 7 octobre. Dès le 19 octobre, les Nations unies ont sonné l'alarme : il y a « risque de génocide » contre le peuple palestinien à Gaza, a indiqué l'organisation internationale, qui y a aussi relevé de possibles crimes contre l'humanité une semaine auparavant.

Il est bel et bien prématuré de parler de génocide, confirment les spécialistes consultés. Elles sont toutefois très claires : cela ne veut pas dire que ce qui se passe à Gaza est tolérable. « Ce n'est pas du tout pour minimiser les crimes très graves qui y sont commis », souligne Muriel Paradelle, professeure de droit de l'Université d'Ottawa et spé-

cialiste des violences extrêmes et de masse. Et « cela ne signifie pas non plus que l'on se range du côté d'Israël ».

Le génocide est un « terme légal », clairement défini par le droit international, explique Marie Lamensch, coordonnatrice de projets à l'Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits de la personne de l'Université Concordia. La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948 précise qu'il est perpétré au moyen d'actes « commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux ».

On ne peut donc pas déduire cette « volonté de destruction » d'un peuple à la suite d'une unique réaction « spontanée », c'est-à-dire l'imposition de représailles au Hamas à la suite de ses attaques sanglantes lancées en Israël le 7 octobre, dit Mme Paradelle. Ce jour-là, des combattants du mouvement islamiste ont tué environ 1400 Israéliens, surtout des civils dans leurs maisons, ont lancé des roquettes et ont pris plus de 200 otages.

Pour parler de génocide, il faut prouver

Il est trop tôt pour affirmer que nous assistons en direct au génocide du peuple palestinien, estiment des experts, selon qui des crimes de guerre ont toutefois déjà été commis.

. Mohammed Abed Agence France-Presse

l'« intention » d'annihiler le peuple visé — ce qui est « très difficile », selon les deux expertes. « À mon sens, cette volonté n'est pas présente » pour le moment, du moins pas selon les informations actuellement connues, précise la professeure Paradelle. C'est l'avis aussi de Mme Lamensch : « C'est souvent après qu'on peut le voir. »

Car quelques semaines après le début des hostilités, toute l'information n'est pas publique : ni les plans et les objectifs d'Israël, ni le bilan humain des bombes lancées sur Gaza. Mais des gens de partout dans le monde assistent impuissants à la mort et à la destruction qui sévissent à Gaza, et souhaitent qu'elles prennent fin, soutenant entre autres qu'un « génocide » se déroule sous nos yeux.

Ce terme est utilisé pour susciter une forte réaction de la communauté internationale, explique la professeure Paradelle. Le génocide, « c'est le crime des

crimes, c'est le "mégacrime" », résume-t-elle. Elle juge toutefois « essentiel » de faire usage des bons mots. Sinon, « on brouille les cartes », au risque de permettre à de futurs génocidaires de prétendre que le terme a perdu tout son sens, fait-elle valoir.

Prouver le génocide

Le génocide se déduit de tout un faisceau d'éléments. Afin de démontrer l'intention d'annihiler un peuple, on peut notamment regarder les propos des dirigeants des États. Au Rwanda, on traitait les Tutsis de « cafards » pour les déshumaniser — l'une des étapes d'un processus génocidaire, selon Genocide Watch. Depuis le 7 octobre, le ministre de la Défense d'Israël, Yoav Gallant, a notamment qualifié les combattants du Hamas d'« animaux », souligne Mme Lamensch.

Il a toutefois été difficile de faire reconnaître le crime de génocide au cours de l'histoire, rappelle-t-elle. Si ce fut le cas pour l'Holocauste, c'était parce que les nazis avaient laissé dans leur sillage une quantité importante de documents incriminants. Et au Rwanda, les discours des dirigeants ont été utilisés comme preuves contre eux.

Un génocide ne s'accomplit d'ailleurs pas rapidement, poursuit l'experte. Et s'il n'est pas nécessaire de prouver l'existence d'un « plan » en tant que tel, une certaine organisation et une certaine préparation demeurent nécessaires à la réalisation de ce crime, précise la professeure Paradelle.

Dans le cadre du conflit actuel, on doit aussi noter que seule la bande de Gaza, là où se terre le Hamas, est pour l'instant ciblée par les représailles d'Israël, et non pas l'ensemble des Territoires pales-

teniens.

Un nettoyage ethnique ?

Si les critères du génocide ne sont pas remplis, peut-on alors parler de « nettoyage ethnique » ? Il n'y a pas de définition précise du concept, bien qu'il soit généralement reconnu comme faisant référence à une politique visant à rendre une zone ethniquement homogène par la violence ou l'intimidation. Bref, le nettoyage ethnique a une finalité territoriale. Or, le confinement des Palestiniens dans une zone précise a débuté bien avant le 7 octobre.

Plusieurs critiques de l'État hébreu sont justement d'avis que le génocide du peuple palestinien, soumis à des conditions de vie misérables depuis des décennies, a commencé bien avant cette date. L'un des critères de ce crime est d'ailleurs « la soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ».

Toutefois, « on n'a pas la gravité » requise pour le démontrer, soutient Mme Paradelle. Les instances internationales ne l'ont pas non plus reconnu, bien que les atteintes aux droits de la personne soient dénoncées depuis longtemps, ajoute Mme Lamensch.

Pourrait-on dire qu'il y avait intention depuis longtemps de la part d'Israël d'éliminer le peuple palestinien, et que le pays n'attendait qu'une occasion — l'attaque du 7 octobre — pour mettre son plan à exécution ? Cela s'est vu au Rwanda, note la professeure Paradelle. Là-bas, la préparation du génocide a été démontrée : les armes s'entassaient et les membres des différents groupes ethniques étaient désignés. Un attentat contre l'avion du président du pays a ensuite

déclenché ce mécanisme mortel.

L'attaque du Hamas était-elle l'excuse attendue par Israël ? Cela reste à voir, répond l'universitaire, qui doute toutefois qu'un État hébreu belliqueux puisse choisir « comme moment opportun » un assaut qui a « complètement discrédité » et pris par surprise le premier ministre Benjamin Nétanyahou.

Par contre, il est indubitable, selon les deux expertes, que « des crimes de guerre sont commis de part et d'autre ». Et peut-être même des crimes contre l'humanité, s'il est prouvé que l'État hébreu avait comme plan de s'en prendre aux civils de Gaza.

Quant au génocide, l'avenir le dira, affirmement-elles.

» Le Devoir encourage la participation à un débat respectueux en fonction de ses règles de modération. Afin d'éviter les débordements, les commentaires ont été fermés à la suite de cette publication. © 2023 Le Devoir. Tous droits réservés.

This article appeared in Le Devoir (site web)

<https://www.ledevoir.com/monde/moyen-orient/801256/proche-orient-assistons-nous-direct-genocide-peuple-palestinien>